

DELEGATION DE Madame Magali FRONZES

D-2019/106**Aménagement du parc aux angéliques. Travaux de confortement. Demande de subvention. Autorisation**

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le parc aux Angéliques a progressivement conquis les berges de la rive droite de la Garonne depuis sa création en 2008. La séquence Queyries, désormais terminée, nécessite des travaux de confortement liés à l'appropriation du parc par le public. Il s'agit de revoir l'aménagement de deux allées, d'installer du mobilier urbain nécessaire pour préserver les espaces naturels et gérer les flux (poubelles, bancs, potelets...), ainsi qu'une mise en sécurité du bâtiment « Fib-Borifer » par sa démolition et la réalisation de plantations.

La réalisation des travaux de confortement est susceptible de bénéficier d'une subvention de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention « Nature - agriculture », conformément au Contrat de co-développement 2018-2020 entre la Métropole et la Ville. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Montant en €	%
Bordeaux Métropole	350 000 €	37 %
Ville de Bordeaux	600 683 €	63 %
TOTAL H.T.	950 683 €	

Si le cofinancement était moindre, la Ville serait amenée à prendre à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le cofinanceur mentionné ci-dessus ;
- à signer tout document relatif à ce cofinancement ;
- à encaisser ce cofinancement.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL